

## « Journée du 15 mai – Modalités de participation - Tombola Picard pour les 50 ans de Picard »

Les présentes modalités de participation ont pour objet de définir les conditions de l'opération « Tombola Picard pour les 50 ans de Picard » organisée le 15 mai 2024 dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans de Picard Surgelés (ci-après les « conditions de participation »).

### 1. Organisateur

La société PICARD SURGELES, Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 2.485.858 euros, dont le siège social est au 1, Route Militaire, 77300 Fontainebleau, immatriculée au R.C.S. de Melun sous le n°784 939 688 (ci-après « l'Organisateur »), organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Tombola Picard pour les 50 ans de Picard » le 15 mai 2024, ci-après la « **Tombola Picard** ».

### 2. Période de participation à la Tombola Picard

La Tombola Picard se déroulera toute la journée du 15 mai 2024 à partir de 00h00 jusqu'à 23h59.

### 3. Communication sur la Tombola Picard

- Par email adressé aux clients Picard & Nous,
- Dans les magasins participants à enseigne 'Picard',
- Sur le site internet de Picard Surgelés [www.picard.fr](http://www.picard.fr) et l'application Picard,
- Sur les comptes Facebook, Instagram et TikTok de Picard Surgelés,
- Par SMS,
- Par radiodiffusion.

### 4. Conditions et modalités de participation à la Tombola Picard

Pour participer à la Tombola Picard, le participant doit :

- Résider en France métropolitaine, Belgique ou Luxembourg ;
- Être adhérent au programme de fidélité Picard & Nous et disposer d'une adresse électronique valide rattachée à son Compte Picard ;
- Effectuer un achat le 15 mai 2024 sur le site internet [www.picard.fr](http://www.picard.fr) ou sur l'application mobile Picard ou dans l'un des magasins participants, en France métropolitaine, en Belgique ou au Luxembourg ;
- Lire les présentes conditions de participation et en accepter les dispositions.

La participation à la Tombola Picard des clients remplissant les conditions listées ci-dessus est prise en compte automatiquement lors du 1<sup>er</sup> achat d'un ou plusieurs produits effectué le 15 mai 2024 au sein du réseau de distribution à enseigne 'Picard' quel que soit le canal de vente utilisé, c'est à dire sur le site internet [www.picard.fr](http://www.picard.fr) ou sur l'application mobile Picard ou dans l'un des magasins participants 'Picard' en France métropolitaine, Belgique ou Luxembourg (hors opérateurs de plateforme en ligne ou tout autre moyen de distribution).

Une seule participation à la Tombola Picard est possible par participant.

La participation doit être personnelle.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer les vérifications nécessaires relatives à l'identité, l'âge, les coordonnées des participants en cas de doute raisonnable. Toute information ou participation

incomplète, erronée, falsifiée, contrevenante aux présentes conditions de participation ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le participant entraînera l'annulation de sa participation et de la dotation. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de la Tombola Picard proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec les présentes conditions de participation, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur ou par les présentes conditions de participation, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur.

Le participant s'engage à ne pas publier, dans le cadre de la Tombola Picard, des contenus (photographies, textes, vidéos, etc.) injurieux, portant atteinte à l'honneur, diffamatoires, discriminants, haineux et/ou incitant à la haine d'une personne et/ou d'un groupe de personnes, menaçants, présentant un caractère politique ou polémique, faisant l'apologie du terrorisme, promouvant des contrefaçons ou autres produits illégaux, ou plus généralement des contenus contraires aux bonnes mœurs et à la loi.

Les participants qui adopteraient un comportement contraire aux règles et usages en vigueur, ne seront plus admis à participer à la Tombola Picard.

Par ailleurs, le participant garantit à l'Organisateur que le contenu publié ne porte pas atteinte aux droits de tiers, et notamment aux droits de propriété intellectuelle, de la personnalité et/ou à la vie privée d'un tiers.

Les participations à la Tombola Picard seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites et/ou réalisées de manière contrevenante aux présentes conditions de participation.

## 5. Désignation des gagnants

Lors du 1<sup>er</sup> achat effectué par le participant le 15 mai 2024, un tirage au sort informatique aléatoire instantané est réalisé, via un algorithme paramétré par l'Organisateur, selon les probabilités suivantes de gagner une dotation dans la limite totale de 50 000 dotations :

- Une chance sur quatre de gagner une dotation pour le 1<sup>er</sup> achat via le site internet [www.picard.fr](http://www.picard.fr) et l'application mobile Picard ;
- Une chance sur quatre de gagner une dotation pour le 1<sup>er</sup> achat via les magasins 'Picard' participants en France métropolitaine, Belgique et Luxembourg.

Le participant est informé de son gain éventuel par courrier électronique, via l'adresse électronique renseignée dans son Compte Picard et associée à son compte Picard&Nous.

## 6. Dotations

Jusqu'à 50 000 dotations pourront être gagnées par les clients, tout canal de vente confondu. Les dotations sont détaillées ci-dessous :

Dotation	Référence produit	Estimation de la valeur de la dotation, sur la base du tarif France métropolitaine à titre indicatif (TTC)
2 tartares de Saint-Jacques aux tomates confites et au basilic	Ref : 047188	7,70€

2 pavés de saumon atlantique, élevé en Norvège	Ref : 019182	7,70 €
10 mini cheeseburgers	Ref : 089378	6,70 €
2 moelleux au chocolat	Ref : 042223	3,60 €
12 macarons au cœur tendre	Ref : 082525	7,99 €
Bouteille isotherme	Ref : 085674	7,50€
Glacière 28l	Ref : 030624	9,50 €
Poésie de framboise, mousse vanille, biscuit, framboises, amandes caramélisées (6 parts)	Ref : 082535	15,99 €
Boîte déjeuner et couverts en plastique	Ref : 085293	12,95 €
Bons d'achat Picard	/	4€
Bons d'achat Picard	/	10€
Bons d'achat Picard	/	50€
Bons d'achat Picard	/	12 bons d'achat de 50€ chacun (un bon d'achat par mois pendant un an) : les bons seront envoyés au gagnant chaque premier jour du mois.

Les dotations seront transmises sous forme de bon(s) d'achat, à valoir dans les magasins 'Picard' en France métropolitaine, Belgique et Luxembourg et sur le site internet picard.fr et l'application Picard. La monnaie n'est pas rendue sur le(s) bon(s) d'achat. Les bons d'achat sont valables 30 jours à compter de leur réception.

## 7. Obtention de(s) dotation(s)

Dans un délai d'un (1) jour maximum à l'issue de la désignation du gagnant, l'Organisateur contactera le gagnant par courrier électronique pour l'informer de son gain et lui adresser sa dotation via l'adresse renseignée par le gagnant lors de son inscription au programme Picard & Nous.

Le gagnant pourra également retrouver son coupon au sein de son Compte Picard.

La dotation ne peut pas faire l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une dotation de nature équivalente.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer les dotations par des dotations de nature et de valeur équivalentes.

Dans l'hypothèse où le(s) gagnant(s) ne voudrait(ent) pas ou ne pourrait(aient) pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les présentes conditions de participation, il(s) perdra(ont) le bénéfice complet de ladite/lesdites dotation(s) et ne pourra(ont) prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de problèmes et/ou de détériorations intervenues pendant le transport ou l'expédition des éléments composant les dotations qui seraient envoyées par voie postale. Dans ce cas, la responsabilité du transporteur ou des sous- traitants de l'Organisateur devra être recherchée directement par le gagnant qui en fera son affaire sans recours contre l'Organisateur.

## 8. Demande d'information

Toute demande d'information relative à l'opération devra être envoyée à l'adresse suivante : [picardetnous@picard.fr](mailto:picardetnous@picard.fr).

## 9. Communication de l'identité du/des gagnant(s) et exploitation des attributs de la personnalité du/des gagnant(s)

Le(s) gagnant(s) autorise(nt) l'Organisateur à utiliser, quel que soit le support de diffusion, en tant que tel, son/leur image, son/ leur nom, prénom, adresse (ville, département, région, pays), sans que cela ne confère une rémunération, un droit, ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de la/leur(s) dotation(s) et ce pendant une durée de 6 mois à compter de la remise de leur dotation en France, Belgique, Luxembourg et dans le monde entier (compte tenu de la spécificité d'Internet) et ce sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la/les dotation(s) gagnée(s).

Une autorisation d'exploitation des attributs de la personnalité du/des gagnant(s) pourra être régularisée à la fin de la Tombola Picard.

## 10. Protection des données à caractère personnel

L'Organisateur est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel des participants dans le cadre de la Tombola Picard.

Ces données sont traitées aux fins d'exécution du contrat afin de pouvoir adresser aux gagnants leur dotation, effectuer le suivi de l'envoi de la dotation et gérer les éventuelles réclamations.

Les données sont destinées à l'Organisateur et pourront être communiquées aux sous-traitants et éventuels partenaires de l'Organisateur pour les stricts besoins de la Tombola Picard, et notamment pour l'envoi des dotations.

Les données personnelles collectées seront conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de la collecte.

Conformément au RGPD (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données vous concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Si vous souhaitez exercer l'un des droits précités, vous pouvez adresser votre demande à tout moment en nous contactant via notre formulaire dédié en cliquant ici, disponible sur notre site, notamment au sein de notre Politique de Confidentialité ou en nous écrivant :

- **Pour la France** : par courrier postal adressé au Délégué à la Protection des Données de Picard à l'adresse suivante : Picard surgelés - 19, place de la Résistance -92130 Issy les Moulineaux.
- **Pour la Belgique et le Luxembourg** : par courrier postal à l'adresse suivante : Avenue Louise 523 – 1050 Bruxelles.

À tout moment, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL pour la France, auprès de la commission de la vie privée pour la Belgique ou auprès de la commission nationale pour la protection des données pour le Luxembourg.

En cas d'exercice du droit de suppression, du droit à l'effacement et à la limitation de traitement avant la fin de la Tombola Picard et la date de tirage au sort, les participants renoncent à leur participation et, le cas échéant, à potentiellement obtenir leur dotation.

Si vous exercez l'un de ces droits par voie électronique, les Données vous seront fournies, le cas échéant, par voie électronique lorsque cela est possible, sauf à ce que vous ayez demandé spécifiquement qu'il en soit autrement.

À tout moment, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL pour la France, auprès de la commission de la vie privée pour la Belgique ou auprès de la commission nationale pour la protection des données pour le Luxembourg.

En cas d'exercice du droit de suppression, du droit à l'effacement et à la limitation de traitement avant la fin du Jeu et la date de tirage au sort, les participants renoncent à leur participation et, le cas échéant, à potentiellement obtenir leur dotation.

## **11. Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, bogue, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion de la Tombola Picard. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée pendant la participation à la Tombola Picard.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation à la Tombola Picard.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier la présente Tombola Picard en raison d'événements indépendants de sa volonté.

L'Organisateur pourra décider de modifier la Tombola Picard s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à la Tombola Picard ou de la détermination des gagnants.

## **12. Litiges / attribution de juridiction**

Toute demande concernant l'interprétation des présentes conditions de participation de la Tombola Picard doit parvenir par écrit à l'adresse suivante : Service Communication, 19 place de la résistance, 92130 Issy-Les-Moulineaux. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation des conditions de participation qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin de la Tombola Picard.

La loi applicable aux présentes conditions est la loi française.

Tout différend, non prévu par les présentes conditions, né à l'occasion de cette Tombola Picard, fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut, le litige sera soumis à la compétence des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

### **13. Disponibilité des présentes conditions de participation**

Les présentes conditions sont mises à disposition via un lien hypertexte sur le site internet [www.picard.fr](http://www.picard.fr) et l'application mobile Picard.

### **14. Dépôt des conditions chez l'huissier**

Les présentes conditions sont déposées au rang des minutes de l'office LEGRAIN CESCA ET ASSOCIES, Commissaires de Justice domiciliés au 66, avenue des champs Elysées à Paris (75008).